

Risques et pollutions

Le développement durable ne concerne pas seulement les risques que les pratiques des citoyens peuvent occasionner pour l'environnement ; il intègre également les risques que la Nature fait peser sur nos sociétés. La politique, en la matière, ne peut être que transversale, puisqu'elle touche aussi bien les risques encourus au niveau humain que les dommages pouvant survenir en matière économique et sociale. Par sa fonction et ses objectifs, ainsi que par la vision à long terme qu'elle promeut, la politique de prévention des risques se situe donc pleinement dans un programme Agenda 21.

1. Des risques naturels

Les risques naturels identifiés à Aulnay-sous-Bois concernent le risque inondable, du fait de la présence à faible profondeur d'une nappe phréatique (voir la fiche Eau), et le risque de mouvements de terrains, lié aux caractéristiques gypseuse et argileuse du sous-sol.

Un risque d'inondations

L'ensemble du territoire aulnaysien est soumis à un « risque inondation », par la remontée de nappes phréatiques et par le débordement des réseaux pluviaux en cas de fortes pluies (risque jugé fort). Entretenir les réseaux et encourager la rétention de l'eau à la parcelle sont donc des actions à développer pour minimiser ce risque.



La nappe phréatique est située à une faible profondeur, notamment dans le sud et l'est du territoire, zones essentiellement pavillonnaires.

Des risques d'affaissements

Le territoire communal est concerné par des risques de mouvements de terrain dus au retrait - gonflement des sols argileux et à la formation de poches de dissolution du gypse (alea moyen, carte ci-dessous). Ce risque est bien pris en compte et l'ensemble du territoire est soumis à un plan de prévention des risques.

Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, la commune a réalisé un Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs (DICRIM) en mars 2008.

Le risque tempête est également pris en compte sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis.

Risques et pollutions

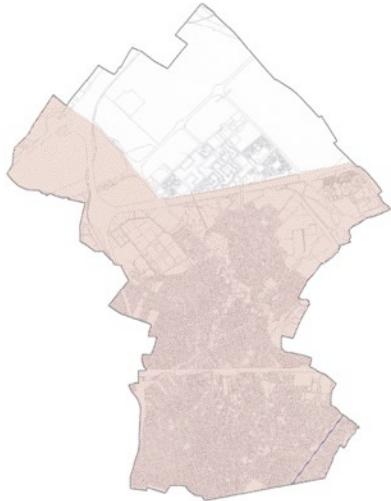
Pour garantir la stabilité des constructions, en dépit de ces éléments, tous les permis de construire passent par les services techniques (assainissement) qui émettent des recommandations (leur avis étant consultatif, les habitants sont libres de le suivre, ou pas).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le risque d'inondation due à la proximité de la nappe alluviale et la faible rétention des sols représentent une problématique forte du territoire : ce risque représente une menace pour les activités économiques, l'habitat, les équipements publics... et doit donc dicter les orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme.

SECTEURS SOUMIS AU RISQUE DE DISSOLUTION DES POCHE DE GYPSE.



Source : PLU

2. Une longue histoire industrielle, quelques sites à surveiller

Aulnay-sous-Bois hérite d'une longue histoire en matière d'activités industrielles. Néanmoins, la Ville ne compte aucun site SEVESO sur son territoire, et les activités existantes ne semblent pas réellement préoccupantes.

Une longue histoire industrielle

L'inventaire des anciens sites industriels et activités de services, édité par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), dénombre 103 sites industriels, qu'ils soient encore en activité ou non.

La base de données Basol, éditée par le Ministère sur les sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, ne recense aucun site pollué à Aulnay-sous-Bois.

Néanmoins, Aulnay-sous-Bois a accueilli de 1938 à 1990 le Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMMP). L'entreprise a broyé et défibré de l'amiante, du mica et du zircon pendant des dizaines d'années, des substances fortement toxiques voire cancérogènes, et cela en plein cœur des quartiers pavillonnaires.

Risques et pollutions

Aujourd’hui le site est en cours de dépollution : la déconstruction sous bulle est achevée. Des doutes subsistent sur la pollution des sous-sols ; une expertise est en cours.

Des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le territoire accueille 17 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation en raison de leurs impacts potentiels (Source : Base de données des installations classées du MEEDDM). La majorité d'entre elles sont implantées dans les zones d'activités, à distance des lieux d'habitation. Certaines sont soumises à des obligations de déclaration de leurs rejets et de leurs déchets, compte tenu de l'importance des quantités (PSA Peugeot Citroën, l'Oréal, Soproleal, Guebert et Sogec).

Le transport de matières dangereuses : un risque à mieux identifier

Selon le dossier départemental des risques majeurs, la ville est concernée par des transports de matières dangereuses par route et voie ferrée, et, de façon marginale, par le canal de l'Ourcq. Elle est également traversée par un réseau de canalisation de gaz à haute pression, dans le quartier de la Rose des Vents.

Excepté le gaz, la nature et les quantités des produits traversant la ville ne sont pas identifiées.

Une préoccupation face aux ondes électro-magnétiques

Dans le cadre du Grenelle de la téléphonie mobile, la Ville souhaite maîtriser l'implantation des antennes-relais. Des études chez les particuliers ont montré que le seuil d'exposition de 0,6V/m (proposé par le Grenelle des ondes) n'était pas atteint.

3. Une qualité de l'air qui dépend largement des conditions météo

Même si la météorologie est souvent un facteur explicatif de la variation de la qualité de l'air d'un jour sur l'autre, les pollutions liées au trafic représentent une problématique croissante sur le territoire, compte tenu de la proximité d'infrastructures routières importantes.

Une pollution de l'air dans la norme de la région

Sur le département de Seine-Saint-Denis comme sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, AIRPARIF observe une baisse régulière des niveaux de particules PM₁₀ et des oxydes d'azote NO

LISTE DES ICPE DU TERRITOIRE

- Aulnay 3000
- Aulnay énergie services (Cogé)
- Aulnay énergie services (Ch Gros SA)
- Caron Laforgue
- Carrefour - Parinor
- CC PArinor
- Dalkia Garonor
- Eva Industries
- Garonor Bat 1 à 22
- L'Oréal
- Ma France
- Matériaux routiers franciliens
- PSA
- Prologis Garonor Bât 25-26
- RCA France
- SCI Percier
- Soproleal

(Source : <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>)

En janvier 2010, la Ville a accueilli une exposition itinérante « Le monde sans fil : les ondes en question ».

Le dioxyde d'azote (NO₂), émis en grande partie par le trafic routier, diminue depuis plusieurs années. La valeur limite, fixée à 44 µg/m³ a été respectée sur le territoire, mais pas l'objectif de qualité, fixé lui à 40 µg/m³.

Les niveaux de particules fines PM₁₀ observés en 2008 ont été modérés en raison d'une météo favorable à la dispersion des polluants. Les valeurs relevées respectaient l'objectif de qualité fixé à 30 µg/m³.

Risques et pollutions

(Source : La qualité de l'air en 2008 dans le département de la Seine-Saint-Denis).

En 2008, la qualité de l'air, mesurée par AIRPARIF était jugée bonne à très bonne 80% du temps, soit 292 jours par an. Elle a été qualifiée de médiocre à très mauvaise (indice 6 à 10) durant 20 jours (comme sur l'ensemble de l'agglomération parisienne). Les indices 8,9 et 10 n'ont pas été atteints, le maximum étant 7 (tableau ci-contre).

Une pollution de proximité liée au trafic

Aulnay-sous-Bois est traversée par la RN2, et bordée par les autoroutes A1 et A3 à l'Ouest et au Nord. La pollution due à la proximité du réseau routier constitue une pollution « de fond » assez importante : les mesures de dioxyde d'azote et des particules PM₁₀ réalisées en bordure de ces voies de circulation sont – comme pour le reste de l'Ile-de-France - supérieures aux valeurs limites et aux objectifs de qualité.

Pas d'action de sensibilisation aux pollutions de l'air

La Ville n'a jusqu'à présent pas engagé d'actions de sensibilisation de ses habitants, ni en matière de pollution atmosphérique, ni sur la pollution de l'air intérieur, qui sont aujourd'hui reconnues comme un enjeu de santé publique.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné le point suivant.

Bien que les mesures d'AirParif indiquent une bonne qualité de l'air à Aulnay-sous-Bois, le ressenti des Aulnaysiens est différent : le trafic automobile en Ile-de-France semble causer une pollution atmosphérique importante sur le territoire, notamment aux abords des grandes infrastructures routières.

QUALITE DE L'AIR A AULNAY-SOUS-BOIS, EN 2008

| Indice max | 7 |
|--|------------------|
| % NO ₂ dans l'indice | 28,1 |
| % O ₃ dans l'indice | 64,5 |
| % particules (PM ₁₀) dans l'indice | 47,8 |
| % SO ₂ dans l'indice | 0 |
| Polluant dominant | O ₃ |
| Polluant dominant l'été | O ₃ |
| Polluant dominant l'hiver | PM ₁₀ |

La formation de l'ozone dépend des conditions météorologiques : il est produit, sous l'effet de chaleur et des UV du soleil, à partir des oxydes d'azote provenant du trafic routier et d'hydrocarbures (vapeurs d'essence, solvants, colles...). L'objectif de qualité est fréquemment dépassé dans toute l'Ile-de-France ; en Seine-Saint-Denis, le nombre de jours de dépassement de ce seuil est similaire aux départements de petite couronne (6 jours de dépassement relevés à la station de Tremblay en France, station la plus proche d'Aulnay-sous-Bois).

Risques et pollutions

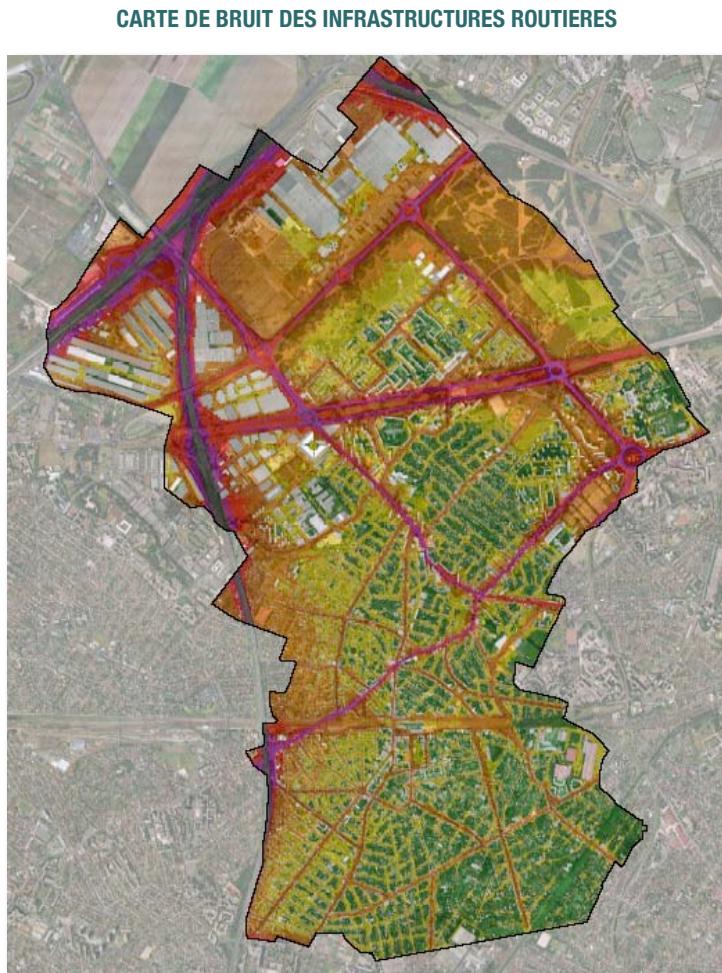
4. Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont considérées par les Franciliens comme la première atteinte à la qualité de vie avec la pollution de l'air (Source : sondage réalisé par le Syndicat mixte des coteaux et du Val de Seine). A Aulnay-sous-Bois, ces nuisances proviennent essentiellement du réseau routier et des axes ferroviaires. Une large partie de la population en souffre.

Des infrastructures routières et ferroviaires sources de nuisances

Traversée par de nombreuses infrastructures de transport, la Ville dispose d'un classement des infrastructures bruyantes terrestres et ferroviaires (carte ci-dessous) qui prescrit l'isolement phonique nécessaire pour les bâtiments.

Près de 16 000 Aulnaysiens (20 % de la population) seraient concernés par les nuisances sonores (Source : Estimation des populations et des bâties sensibles exposés au bruit sur la commune d'Aulnay-sous-Bois, Conseil Général).



Source : Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Risques et pollutions

Une demande de baisse de la vitesse de 110km/h à 90 km/h sur l'A3 a été faite par la Ville, ce qui devrait permettre de réduire cette nuisances, en particulier la nuit.

Les nuisances générées par le trafic sur les voies ferrées qui longent l'A3 (nord-sud) sont négligeables alors qu'elles deviennent préoccupantes autour des voies qui traversent Aulnay-sous-Bois d'Est en Ouest. La modernisation des voies ferrées et des matériels roulants contribue aussi à réduire les nuisances sonores.

Des mesures réglementaires

Un « plan bruit » municipal a été mis en place dès 1999. Il a permis de renforcer l'isolation acoustique de bâtiments publics, principalement des écoles et des crèches. Ces actions sont toujours en cours.

La Ville travaille actuellement sur la réalisation d'un Plan de prévention et d'exposition au bruit (PPEB) qui s'appuiera notamment sur l'étude du Conseil Général (lequel, à l'heure actuelle, n'est pas un document opposable).

Le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle est un document réglementaire qui vise à empêcher l'urbanisation dans des zones où les nuisances sonores sont trop gênantes.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La pollution sonore est la principale nuisance subie par les habitants. Le trafic automobile est bien sûr un facteur principal, mais c'est le trafic aérien qui semble dominant dans le Nord de la ville.

Le bruit est clairement mis en cause dans de nombreuses pathologies, et c'est une nuisance qui représente un véritable enjeu de santé public, à l'instar des pollutions atmosphériques. Or là, contrairement aux pollutions de l'air dont les origines ne sont pas toujours faciles à identifier, la Ville a les moyens d'agir.

Risques et pollutions

Forces

- Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels

Faiblesses

- Risque d'inondations
- Risque de mouvements de terrains
- Des nuisances sonores qui touchent 20% de la population aulnaysienne

Opportunités

- La réalisation d'un Plan de prévention et d'exposition au bruit

Menaces

- Activité industrielle passée ayant pu polluer les sols

Enjeux

- Favoriser la rétention des eaux pluviales pour réduire les quantités d'eau dans le réseau.
- Mieux informer les Aulnaysiens sur la qualité de l'air et affiner les connaissances de la qualité de l'air.
- Sensibiliser les habitants aux nuisances occasionnées par les activités domestiques.